

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 26/03/2024

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne

à

Madame la Directrice
EHPAD RESIDENCE MANON
134 RUE DE KERMARIA
29200 BREST

Objet : Contrôle sur pièces de L'EHPAD RESIDENCE MANON

P. J. : 1 tableau

Lettre recommandée avec accusé de réception n° :2C16875739464

Madame la Directrice,

A la suite de mon courrier en date du 22 décembre 2023 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de l'EHPAD « Résidence MANON » réalisé au mois de décembre 2023.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD est maintenu en « MOYEN » (sachant que les quatre niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique).

Je maintiens donc les prescriptions inscrites dans le tableau 1 ci-joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à suivre l'ensemble des recommandations listées dans le tableau 2.

S'agissant des prescriptions, je vous demande de retourner à la Délégation Départementale ARS 29, 5 venelle de Kergos 29324 QUIMPER CEDEX les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinées à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

